



POUR UNE TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER CANADIEN FONDÉE SUR LA SCIENCE, LA VALEUR ET LE RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES

Mémoire de Nature Québec

Remis au Groupe de travail sur la transformation du secteur
forestier canadien

16 mars 2026

Rédaction

Antoine Clément, analyste forêt

Révision

Alice-Anne Simard, directrice générale

Sensibiliser, mobiliser, agir

Pour des informations sur nos projets et campagnes, rendez-vous sur notre site Internet naturequebec.org.



870, avenue de Salaberry, bureau 207 |

Québec QC. G1R 2T9

418 648-2104

info@naturequebec.org



À propos de Nature Québec

Nature Québec oeuvre activement à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources sur le territoire québécois. Depuis 1981, Nature Québec privilégie une approche globale connectée aux grands enjeux planétaires liés au climat et à la biodiversité.

Localement, Nature Québec mène des campagnes et des projets sur la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, et ce, d'Anticosti jusqu'au coeur de nos villes.

Nature Québec bénéficie d'une équipe de professionnels appuyée par un réseau d'organismes affiliés et de chercheurs-collaborateurs qui lui confèrent une crédibilité reconnue dans ses domaines d'intervention. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ Valorise la biodiversité
- ▶ Protège les milieux naturels et les espèces
- ▶ Favorise le contact avec la nature
- ▶ Utilise de façon durable les ressources

Table des matières

Résumé des recommandations	05
Introduction	07
1. Résilience écologique : le fondement de toute transformation	08
1.1 La possibilité forestière : un décalage avec l'offre réelle de bois	08
1.2 L'aménagement écosystémique : un acquis à renforcer	09
1.3 Les limites de la sylviculture intensive et de la bioénergie	10
2. L'état réel des forêts canadiennes : au-delà du discours officiel	11
2.1 Une durabilité qui reste à démontrer	11
2.2 Des forêts poussées hors de leur plage naturelle de variabilité	12
2.3 Aménagement forestier et changements climatiques : ne pas aggraver ce qu'on ne maîtrise pas	13
3. La forêt : bien plus qu'une simple réserve de bois	14
3.1 Des services écosystémiques d'une valeur monumentale	14
3.2 Un territoire forestier multifonctionnel	15
4. Le virage industriel : du volume à la valeur	16
4.1 Un modèle d'affaires à bout de souffle	16
4.2 Pour une véritable stratégie de transformation	16
4.3 L'accès aux marchés internationaux : l'avantage compétitif des hauts standards environnementaux	17
5. Transition juste : protéger les travailleurs-euses et les communautés	18
6. Premières Nations : vers une gouvernance partagée du territoire	19
Conclusion	20

Résumé de nos recommandations

Recommandation 1

Mandater une instance indépendante pour réaliser, dans chaque juridiction canadienne, un bilan national rigoureux et exhaustif de l'offre de bois réelle sur un horizon de 25-30 ans, intégrant les dimensions de volume, de valeur et de risque.

Recommandation 2

Maintenir et renforcer l'aménagement écosystémique des forêts comme cadre non négociable de la résilience climatique. La transformation industrielle ne doit en aucun cas servir de prétexte pour lever les contraintes environnementales, sous peine de fragiliser durablement le capital naturel dont dépend l'économie.

Recommandation 3

Intégrer systématiquement une réserve de précaution structurée (de 5 % à 20 %) dans les calculs de possibilité forestière pour refléter les risques de perturbations naturelles (incendies, épidémies). Cette réserve doit transformer la gestion a posteriori des catastrophes en une planification prudente, garantissant aux acteurs industriels un flux de bois prévisible et stable, plutôt qu'une offre théorique vulnérable aux changements globaux.

Recommandation 4

Développer et adopter un cadre national de mesure de la dégradation forestière, fondé sur des indicateurs écologiques, sociaux et culturels, intégrant les savoirs autochtones. Ce cadre doit aller au-delà des volumes de bois récoltés et tenir compte de la structure d'âge des paysages, de la résilience aux perturbations climatiques et de l'intégrité écologique, dont dépend directement la pérennité de l'approvisionnement en bois. Il doit s'accompagner de mécanismes transparents de reddition de comptes.

Recommandation 5

Intégrer la valeur des services écosystémiques forestiers dans les cadres comptables nationaux et dans les analyses coûts-bénéfices guidant la transformation du secteur, afin que les futures décisions d'aménagement sous un modèle renouvelé reflètent la pleine valeur économique du capital naturel forestier.

Recommandation 6

Reconnaître et soutenir la diversification économique du territoire forestier, via les nombreux usages en forêt, comme un objectif complémentaire à la transformation industrielle, en s'assurant que les arbitrages d'accès au territoire soient faits en concertation avec l'ensemble des utilisateurs.

Recommandation 7

Développer une politique industrielle forestière nationale qui investit de manière structurante dans la deuxième et troisième transformation, favorise la diversification des essences transformées et la valorisation du « bois mal aimé », stimule le marché domestique par la modernisation des codes de construction, et intègre l'économie circulaire dans la filière bois.

Recommandation 8

Poursuivre l'adoption de hauts standards de durabilité de classe mondiale pour les produits forestiers canadiens, incluant une définition crédible et scientifiquement fondée de la dégradation forestière, afin de sécuriser et d'élargir l'accès aux marchés internationaux exigeants.

Recommandation 9

Cocréer avec les syndicats, les travailleurs, les travailleuses et les communautés un plan de transition juste du secteur forestier, appuyé par un Bureau de transition forestière et un fonds de transition fédéral-provincial, qui assure la sécurité économique des travailleurs-euses et leurs communautés, la pérennité des emplois et la durabilité de la filière bois.

Recommandation 10

Instaurer une gouvernance partagée du territoire forestier avec les Premières Nations, en respectant le principe du consentement libre, préalable et éclairé, et en soutenant les initiatives de conservation et de gestion autochtones comme modèle de développement durable.

Introduction

Nature Québec accueille favorablement l'initiative du gouvernement fédéral de lancer une réflexion sur la transformation du secteur forestier canadien. Notre organisme n'est pas opposé à la foresterie : nous reconnaissons qu'elle constitue un pilier économique pour de nombreuses communautés et que le bois, ressource renouvelable, est un matériau souhaitable comparativement à d'autres dont l'empreinte carbone est plus élevée. Toutefois, son utilisation doit impérativement respecter la capacité de renouvellement des écosystèmes, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est précisément pour assurer la pérennité de ce secteur que nous intervenons dans cette consultation.

Nous partageons le constat que le statu quo n'est plus une option. Nous comprenons que le mandat du Groupe de travail soit principalement de nature économique et industrielle. Toutefois, nous constatons que la conservation de la biodiversité y figure comme une contrainte sur l'approvisionnement, plutôt que comme un actif stratégique dont dépend la pérennité même du secteur. Et l'affirmation que le Canada dispose d'un « système forestier géré de manière durable »¹ est contredite par un ensemble croissant de données scientifiques.

Le présent mémoire vise à combler cet angle mort. La « durabilité », ce terme trop souvent utilisé de manière complaisante, ne peut se limiter au maintien d'un rendement soutenu de fibre ligneuse. De l'état réel des forêts canadiennes au virage vers la haute valeur ajoutée, en passant par la transition juste pour les travailleurs-euses et la réconciliation avec les Premières Nations, nous démontrons que les enjeux environnementaux et climatiques ne sont pas des considérations secondaires à la transformation du secteur : ils en sont les conditions fondamentales, et un levier de compétitivité à long terme.

1. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

1. Résilience écologique : le fondement de toute transformation

Avant d'aborder l'état des forêts et les pistes de transformation industrielle, il est essentiel de poser le fondement sur lequel tout repose : la capacité des écosystèmes forestiers à se renouveler et à soutenir durablement une offre de bois. Sans cette assise écologique, aucune stratégie économique ne tiendra dans le temps.

1.1 La possibilité forestière : un décalage avec l'offre réelle de bois

Le dogme du rendement soutenu n'a pas empêché l'appauvrissement des forêts. Récolter « trop et trop loin », rend le modèle forestier précaire, tant sur le plan économique qu'écologique². Le document du Groupe de travail affirme que le Canada récolte à des niveaux inférieurs à la possibilité annuelle de coupe (PAC), suggérant une marge d'augmentation de l'approvisionnement³. Cet argument mérite d'être déconstruit. La PAC ne reflète pas le bois réellement accessible financièrement : si le bois résineux se trouve dans des peuplements mixtes à dominance feuillue, il ne sera vraisemblablement pas récolté dans plusieurs régions. De plus, les risques liés aux perturbations naturelles (incendies, épidémies) ne sont pas adéquatement intégrés a priori dans les calculs. Au Québec par exemple, alors que les réserves de précaution actuelles sont minimales, des chercheurs démontrent l'urgence de les porter entre 5 % et 20 %⁴ pour faire face à des incendies de forêt comme ceux de 2023, qui ont forcé une réduction immédiate de la possibilité forestière allant jusqu'à 17,5 % de la possibilité forestière de la région du Nord-du-Québec⁵. Loin d'être un frein, une réserve de précaution structurée augmenterait la probabilité de maintenir un approvisionnement prévisible et constant, offrant ainsi à l'industrie la prévisibilité qu'elle recherche.

L'offre de bois future sera inévitablement influencée par certains engagements gouvernementaux : la protection de l'habitat du caribou forestier, la conservation de 30 % du territoire d'ici 2030 et la réconciliation avec les Premières Nations. Ignorer ces variables dans la planification industrielle est une erreur stratégique.

2. IRÉC. 2025. [Au-delà du rejet du projet de loi 97 : penser un nouveau paradigme pour l'économie de la forêt au Québec](#). Note d'intervention.

3. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

4. Boulanger, Y. et al. 2025. [La saison des feux de forêt 2023 au Québec: un aperçu des conditions extrêmes, des impacts, des leçons apprises et des considérations pour l'avenir](#). Canadian Journal of Forest Research. 55: 1-23.

5. Jetté, J.-P., Leduc, A., Gauthier, S. et Bergeron, Y. 2025. [Adaptation de l'aménagement forestier face aux incendies forestiers — Quelques options à explorer pour la forêt boréale](#). The Forestry Chronicle, 101(1), 11-18.

Au-delà du volume brut, c'est la valeur nette de l'offre qui doit désormais guider le secteur. Cette valeur, c'est-à-dire les revenus tirés du bois moins les coûts d'exploitation, s'est considérablement dégradée : le bois disponible est plus petit, plus éloigné et souvent enclavé. Dans une structure industrielle axée sur des produits à faible valeur ajoutée, la marge de profit est si mince que la tentation est grande de rogner sur la précaution environnementale ou l'acceptabilité sociale. Or, cette avenue est une impasse sociale et politique. La pérennité du secteur passe par deux leviers indissociables : la haute valeur ajoutée, pour tirer davantage de revenus de chaque mètre cube récolté, et le renoncement sélectif, pour cesser de récolter à perte les volumes les moins rentables.

Une stratégie industrielle crédible doit reposer sur une évaluation rigoureuse du flux de bois attendu sur un horizon de 25 à 30 ans, intégrant les probabilités de risques climatiques et les coûts réels de la précaution. C'est uniquement sur cette base réaliste, en volume comme en valeur, que l'industrie pourra cibler des investissements intelligents et calibrer sa transformation pour les décennies à venir.

1.2 L'aménagement écosystémique : un acquis à renforcer

Au Québec, l'aménagement écosystémique des forêts, héritage de la Commission Coulombe (2004)⁶, a constitué un virage majeur vers une foresterie plus respectueuse des écosystèmes. En contexte de changements globaux, plusieurs scientifiques appuient toujours cette approche et proposent des balises pour faire actualiser l'aménagement forestier écosystémique⁷. Un comité scientifique formé par le ministère québécois a confirmé en 2017 que cette approche demeure pertinente dans le contexte des changements climatiques⁸. De même, une vaste coalition d'acteurs du milieu forestier québécois, incluant l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, a réaffirmé la nécessité d'une approche écologique continuant de miser sur la forêt naturelle et son dynamisme pour favoriser la résilience des écosystèmes⁹.

L'aménagement écosystémique ne vise pas à reproduire la forêt du passé. Il consiste à s'appuyer sur la compréhension des processus naturels pour maintenir les attributs et fonctions écologiques qui confèrent aux forêts leur capacité d'adaptation. Les processus naturels de régénération, de sélection naturelle et de migration demeurent actifs et resteront le principal moteur de l'adaptation des forêts. Considérant notre capacité limitée d'intervention sur l'immensité du territoire forestier canadien, le maintien de ces processus naturels constitue l'approche la plus sûre et la moins coûteuse pour atteindre les objectifs d'adaptation. Une transformation du secteur qui affaiblirait ces processus naturels au nom de la productivité compromettrait les fondements mêmes de sa pérennité.

6. Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. (2004). [Rapport final](#). Gouvernement du Québec.

7. Gauthier, S. et al. 2025. [Aménagement écosystémique en contexte de changements globaux](#). CEF.

8. Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques. 2017.

[L'aménagement écosystémique des forêts dans le contexte des changements climatiques — Rapport du comité d'experts](#).

9. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et partenaires. 2024. [Propositions des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise](#).

1.3 Les limites de la sylviculture intensive et de la bioénergie

L'intensification de la production forestière peut paraître comme une voie prometteuse. Or, la recherche démontre que l'intensification forestière dans le modèle d'affaires actuel accentue la dégradation plutôt que de la résoudre : perte de biodiversité structurale, réduction de la redondance écologique et diminution de la résilience des écosystèmes. Les rendements réels de la sylviculture intensive sont souvent inférieurs aux rendements anticipés, comme l'a documenté une étude récente¹⁰. Le Vérificateur général du Québec a d'ailleurs critiqué le manque de suivi des investissements sylvicoles dès 2017¹¹.

La bioénergie et le captage et stockage du carbone (BECS) sont présentés de manière très optimiste par le Groupe de travail¹². Il faut d'abord rappeler que la restauration forestière ne contribue à l'objectif de 1,5 °C que lorsqu'elle est associée aux réductions les plus ambitieuses des émissions de tous les secteurs¹³ et que les entreprises doivent d'abord se baser sur la hiérarchie des mesures d'atténuation, afin que la priorité soit d'éviter les impacts, les réduire au minimum, restaurer, et en dernier recours compenser¹⁴ comme dans ce cas-ci avec le captage et stockage du carbone. Certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent générer des émissions de gaz à effet de serre supérieures à celles des combustibles fossiles sur une longue période. En aucun cas des arbres ne devraient être coupés spécifiquement pour produire de la biomasse : seule la biomasse résiduelle devrait être valorisée, et uniquement lorsque les bénéfices environnementaux sont démontrés.

Recommandation 1 : *Mandater une instance indépendante pour réaliser, dans chaque juridiction canadienne, un bilan national rigoureux et exhaustif de l'offre de bois réelle sur un horizon de 25-30 ans, intégrant les dimensions de volume, de valeur et de risque.*

Recommandation 2 : *Maintenir et renforcer l'aménagement écosystémique des forêts comme cadre non négociable de la résilience climatique. La transformation industrielle ne doit en aucun cas servir de prétexte pour lever les contraintes environnementales, sous peine de fragiliser durablement le capital naturel dont dépend l'économie.*

10. Barrette, M. et al. 2024. [Are operational plantations meeting expectations? A large-scale assessment of realized versus anticipated yield in eastern Canada](#). Canadian Journal of Forest Research. 54(6): 712-724.

11. Vérificateur général du Québec. 2017. [Audit de performance : Travaux sylvicoles](#).

12. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

13. Comité consultatif sur les changements climatiques. 2022. [Climat et biodiversité: redéfinir notre rapport à la nature](#). Gouvernement du Québec.

14. IPBES. 2026. [Résumé à l'intention des décideur\(se\)s du rapport d'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard](#). Secrétariat de l'IPBES, Bonn.

Recommandation 3 : *Intégrer systématiquement une réserve de précaution structurée (de 5 % à 20 %) dans les calculs de possibilité forestière pour refléter les risques de perturbations naturelles (incendies, épidémies). Cette réserve doit transformer la gestion a posteriori des catastrophes en une planification prudente, garantissant aux acteurs industriels un flux de bois prévisible et stable, plutôt qu'une offre théorique vulnérable aux changements globaux.*

2. L'état réel des forêts canadiennes : au-delà du discours officiel

2.1 Une durabilité qui reste à démontrer

Les constats posés dans la section précédente sur la fragilité de l'approvisionnement s'appuient sur un diagnostic écologique préoccupant. Le document d'information du Groupe de travail présente le système forestier canadien comme un gage de « qualité, traçabilité et régularité d'approvisionnement »¹⁵, alors que le Canada ne dispose même pas d'un cadre opérationnel pour mesurer la dégradation de ses forêts. Un article récent de Venier et al. (2025) identifie plus de 30 indicateurs nécessaires pour évaluer l'état de dégradation des forêts canadiennes, un cadre qui reste à élaborer¹⁶. Même des scientifiques oeuvrant au sein du gouvernement fédéral reconnaissent donc que les outils manquent pour étayer les prétentions de durabilité du secteur.

De plus, le rapport annuel L'état des forêts au Canada, principal véhicule de reddition de comptes fédéral¹⁷, ne rapporte que quelques indicateurs de durabilité, principalement ceux qui dressent un portrait positif de ses pratiques. Une coalition d'organisations environnementales canadiennes, dont Nature Québec, a interpellé le gouvernement fédéral pour qu'il reconnaisse que l'exploitation forestière industrielle altère profondément la structure, la composition et les fonctions des forêts, et que cette dégradation cumulative, largement non mesurée, fragilise les habitats fauniques, accroît la vulnérabilité aux feux et compromet la capacité des forêts à jouer leur rôle climatique¹⁸. Sans cadre de mesure rigoureux et sans mécanismes transparents de reddition de comptes, la durabilité revendiquée par le secteur relève davantage du discours que de la démonstration¹⁹.

15. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

16. Venier, L.A. et al. 2025. A framework for assessing forest degradation in Canada. Environmental Reviews. <https://cdnsiencepub.com/doi/epdf/10.1139/er-2024-0085>.

17. Ressources naturelles Canada. 2025. [L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2025](#).

18. Wildlands League, David Suzuki Foundation, WWF-Canada, Stand.earth, NRDC, Nature Canada, Nature Québec. 2024. [Leading NGOs call on Canada to address forest degradation](#).

19. David Suzuki Foundation, Nature Canada, Nature Quebec, Natural Resources Defense Council, Ontario Nature, Sierra Club BC, Sierra Club Canada, Wilderness Committee. 2025. [Advertising or Accountability? A Critical Review of Canada's State of the Forests Report](#).

2.2 Des forêts poussées hors de leur place naturelle de variabilité

Les données scientifiques dressent un portrait préoccupant qui diffère du discours officiel. Une étude reconstituant l'historique des feux sur 6 800 ans dans la forêt boréale de l'est du Canada démontre que la structure d'âge actuelle du paysage se situe en dehors de tout ce que la forêt a connu naturellement au cours de cette période. Les peuplements en régénération couvrent aujourd'hui environ 47 % du paysage, alors que sous le régime naturel de feux, ils dépassaient rarement 30 à 38 %. Cette transformation s'est produite en à peine 50 ans de récolte mécanisée²⁰.

Dans la forêt boréale résineuse de l'est du Canada, les vieilles forêts sont passées de 73 % à 36 % du paysage entre les années 1950 et 2020, principalement à cause de la coupe à blanc²¹. Une autre étude révèle que sur un territoire de 67,2 millions d'hectares en Ontario et au Québec, 14 millions d'hectares ont été récoltés depuis 1976, soit 28 % de la zone d'étude. Il ne reste que huit parcelles de vieilles forêts de plus de 50 000 hectares dans tout ce territoire. Les chercheurs concluent que des changements majeurs dans l'aménagement forestier sont nécessaires pour restaurer l'intégrité écologique de ces paysages, notamment pour les espèces tributaires des vieilles forêts comme le caribou forestier, dont 19 des 21 populations locales en Ontario et au Québec sont considérées à risque élevé ou très élevé²².

Cette homogénéisation des paysages par la foresterie intensive ne représente pas seulement un enjeu de biodiversité : elle fragilise les fonctions écologiques fondamentales dont dépendent à la fois la résilience des forêts face aux changements climatiques et la pérennité de l'approvisionnement en bois. C'est pourquoi le secteur forestier doit prioriser l'intégrité écologique dans sa transformation²³.

20. Cyr, D., et al. 2009. [Forest management is driving the eastern North American boreal forest outside its natural range of variability](#). *Frontiers in Ecology and the Environment*, 7: 519-524.

21. Danneyrolles, V., Boucher, Y., Terreaux de Félice, H., Barrette, M., Auger, I., & Noël, J. 2025. [Using forestry archives to assess long-term changes in forest landscape age structure and tree composition \(1950–2020\) in eastern Canada](#). *Forest Ecology and Management*, 595, 122990.

22. Mackey, B., et al. 2024. [Assessing the Cumulative Impacts of Forest Management on Forest Age Structure Development and Woodland Caribou Habitat in Boreal Landscapes: A Case Study from Two Canadian Provinces](#). *Land*, 13(1), 6.

23. Girona, M.M. et al. 2023. [Challenges for the Sustainable Management of the Boreal Forest Under Climate Change](#). In: Girona, M.M., Morin, H., Gauthier, S., Bergeron, Y. (eds) *Boreal Forests in the Face of Climate Change*. *Advances in Global Change Research*, vol 74. Springer, Cham.

2.3 Aménagement forestier et changements climatiques : ne pas aggraver ce qu'on ne maîtrise pas

Les changements climatiques, reconnus par un vaste consensus scientifique mondial depuis des décennies, s'accroissent : une étude récente confirme que le réchauffement planétaire a atteint un rythme sans précédent au cours de la dernière décennie²⁴. Les forêts canadiennes en subissent déjà les conséquences. En 2023, plus de 6 800 feux ont brûlé plus de 14,6 millions d'hectares de forêt au Canada, avec des impacts environnementaux, sociaux et économiques considérables²⁵. Au Québec, 1,3 million d'hectares ont brûlé au sud de la limite nordique et environ 400 000 hectares présentent désormais un déficit de régénération. La restauration par plantation coûterait environ 2 milliards de dollars et, au rythme actuel des investissements sylvicoles québécois, il faudrait un siècle pour pallier les dégâts d'un seul été²⁶.

Or, les pratiques forestières actuelles aggravent cette vulnérabilité au lieu de la réduire. Le modèle dominant repose sur des coupes qui rajeunissent les paysages et, lorsque le feu frappe une jeune forêt dont les cônes n'ont pas eu le temps de se développer, la régénération naturelle échoue. Dans certaines unités de gestion, le risque d'échec de régénération a presque doublé à cause de l'exploitation forestière. Des analyses montrent que la majorité des échecs de régénération lors des feux de 2023 se sont produits dans des peuplements issus de coupes récentes²⁷. Des simulations sur 300 ans confirment d'ailleurs que les trajectoires successionales après coupe divergent fondamentalement de celles après feu, favorisant durablement les feuillus intolérants au détriment des résineux recherchés par l'industrie, une tendance qu'aggravent les changements climatiques²⁸. Les pratiques actuelles créent les conditions qui fragilisent la base productive même du secteur.

Ces avertissements ne proviennent pas uniquement du milieu environnemental. Dès 2020, le Forestier en chef du Québec concluait que le maintien de la stratégie d'aménagement actuelle sous changements climatiques risque de mener à des «conditions forestières inacceptables quant à la pérennité de la ressource forestière»²⁹. En 2025, la Commissaire au développement durable a critiqué le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour son inaction en matière d'adaptation climatique³⁰. Le maintien du statu quo dans un environnement marqué par l'incertitude climatique aura des répercussions directes et croissantes sur l'approvisionnement en bois et, par conséquent, sur les communautés qui en dépendent.

24. Foster, G. et Rahmstorf, S. 2026. [Global warming has accelerated significantly](#). Geophysical Research Letters, 53(5), e2025GL118804.

25. Ressources naturelles Canada. 2025. [Feux de forêt](#). Gouvernement du Canada.

26. Boulanger, Y. et al. 2025. [La saison des feux de forêt 2023 au Québec: un aperçu des conditions extrêmes, des impacts, des leçons apprises et des considérations pour l'avenir](#). Canadian Journal of Forest Research. 55: 1-23.

27. Jetté, J.-P., Leduc, A., Gauthier, S. et Bergeron, Y. 2025. [Adaptation de l'aménagement forestier face aux incendies forestiers — Quelques options à explorer pour la forêt boréale](#). The Forestry Chronicle, 101(1), 11-18.

28. Molina, E., et al. 2022. [Long-Term Impacts of Forest Management Practices under Climate Change on Structure, Composition, and Fragmentation of the Canadian Boreal Landscape](#). Forests, 13(8), 1292.

29. Forestier en chef du Québec. 2020. [Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination des niveaux de récolte au Québec](#). Gouvernement du Québec.

30. Commissaire au développement durable du Québec. 2025. [Rapport de la commissaire au développement durable — Avril 2025](#). Vérificateur général du Québec.

- **Recommandation 4 :** Développer et adopter un cadre national de mesure de la dégradation forestière, fondé sur des indicateurs écologiques, sociaux et culturels, intégrant les savoirs autochtones. Ce cadre doit aller au-delà des volumes de bois récoltés et tenir compte de la structure d'âge des paysages, de la résilience aux perturbations climatiques et de l'intégrité écologique, dont dépend directement la pérennité de l'approvisionnement en bois. Il doit s'accompagner de mécanismes transparents de reddition de comptes.

3. La forêt : bien plus qu'une simple réserve de bois

3.1 Des services écosystémiques d'une valeur monumentale

Au-delà des enjeux d'approvisionnement et de dégradation documentés précédemment, la forêt fournit des services écosystémiques dont la valeur dépasse largement celle de la matière ligneuse. Réduire la forêt à sa seule matière ligneuse est non seulement réducteur, mais économiquement irrationnel. La forêt fournit des services écosystémiques d'une valeur considérable : régulation du climat, filtration de l'eau, protection contre les inondations, maintien de la biodiversité, contributions culturelles et récréatives, et plus encore.

Un rapport récent de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) estime que les aires protégées et de conservation du Canada contribuent annuellement à hauteur de 10,9 milliards de dollars au PIB national, soutiennent 150 000 emplois et génèrent 1,4 milliard de dollars en recettes fiscales. Parcs Canada évalue la valeur annuelle des services écosystémiques de son réseau (parcs nationaux et aires marines nationales de conservation) entre 156 et 588 milliards de dollars par année, qui ne représente pourtant que 25 % et 13,5 % des aires protégées terrestres et marines du Canada. Le carbone stocké dans les seules aires protégées existantes est évalué à 51,1 mille milliards de dollars selon le coût social du carbone établi par le gouvernement en 2025³¹.

Le rapport sur les entreprises et la biodiversité (2025) de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), comptant 150 gouvernements membres incluant le Canada, est sans ambiguïté : toutes les entreprises dépendent de la biodiversité et l'impactent, et 14 des 18 catégories de services écosystémiques identifiés sont actuellement en déclin. Depuis 1992, le capital produit par l'humain a augmenté de 100 % par habitant tandis que les stocks de capital naturel ont diminué de 40 %³².

31. SNAP Canada. 2026. [Largement appréciées, mais insuffisamment valorisées : Comprendre les retombées économiques, environnementales et sanitaires des aires protégées et de conservation du Canada](#).

32. IPBES. 2026. [Résumé à l'intention des décideur\(se\)s du rapport d'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard](#). Secrétariat de l'IPBES, Bonn.

La forêt ne peut plus être gérée comme un simple stock de commodités : c'est un actif naturel productif dont la dégradation menace directement la viabilité économique du secteur. Ne pas intégrer cette réalité dans la transformation du secteur forestier, c'est accepter un risque systémique non négligeable.

3.2 Un territoire forestier multifonctionnel

La forêt publique n'appartient pas à l'industrie forestière : c'est un patrimoine collectif qui doit servir l'ensemble de la population. L'acériculture, le récréotourisme, les activités de chasse et de pêche, le plein air, la villégiature, le développement de produits forestiers non ligneux, et surtout les activités culturelles et de subsistance des Premières Nations génèrent des retombées socioéconomiques considérables et souvent plus durables que l'extraction ligneuse.

Ces activités ne sont pas marginales. La diversification économique du territoire forestier n'est pas une contrainte à la prospérité du secteur : c'est un vecteur de stabilité pour les communautés rurales. Comme le souligne l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), il ne s'agit plus de considérer la forêt sous le seul angle du rendement en bois, mais de faire primer la diversification de l'économie forestière en consacrant une place aux filières porteuses de création de valeur et de structuration des économies locales, de l'acériculture sur forêt publique aux produits forestiers non ligneux³³.

Toute réflexion sur la transformation du secteur forestier doit donc s'inscrire dans une vision d'aménagement intégré du territoire, où la production ligneuse est un usage parmi d'autres, et non l'usage prioritaire autour duquel tout le reste gravite. Les arbitrages d'accès au territoire doivent être faits en concertation avec l'ensemble des utilisateurs. Une transformation qui accroîtrait la pression sur les écosystèmes et les autres usages du territoire risquerait de provoquer une crise sociale fortement nuisible à l'environnement d'affaires de l'ensemble du secteur.

Recommandation 5 : *Intégrer la valeur des services écosystémiques forestiers dans les cadres comptables nationaux et dans les analyses coûts-bénéfices guidant la transformation du secteur, afin que les futures décisions d'aménagement sous un modèle renouvelé reflètent la pleine valeur économique du capital naturel forestier.*

Recommandation 6 : *Reconnaître et soutenir la diversification économique du territoire forestier, via les nombreux usages en forêt, comme un objectif complémentaire à la transformation industrielle, en s'assurant que les arbitrages d'accès au territoire soient faits en concertation avec l'ensemble des utilisateurs.*

33. IRÉC. 2025. [Au-delà du rejet du projet de loi 97 : penser un nouveau paradigme pour l'économie de la forêt au Québec](#). Note d'intervention.

4. Le virage industriel : du volume à la valeur

4.1 Un modèle d'affaires à bout de souffle

Le secteur forestier canadien souffre d'un mal structurel notamment avec une dépendance à l'exportation de produits à faible valeur ajoutée. En 2024, les produits à haute valeur ajoutée ne représentaient que 2 % des exportations totales de produits forestiers du Canada, contre 13 % en Finlande et 12 % aux États-Unis³⁴. La capacité de transformation est excessivement concentrée sur le bois résineux, limitant la polyvalence des entreprises et leur résilience face aux changements de marché et de composition forestière.

Depuis l'abolition des concessions forestières dans les années 1980, chaque réforme du régime forestier a reproduit le même schéma : primauté de l'approvisionnement industriel, suivi d'un appauvrissement de la forêt, suivi d'une crise, suivi d'un nouveau pansement sur le même modèle³⁵. Alors que le Québec a vu son bassin de main-d'œuvre forestière s'éroder de quelque 30 000 emplois depuis le début des années 2000³⁶, la situation à l'échelle canadienne témoigne d'une transformation structurelle encore plus profonde. Avec un niveau d'emploi inférieur de 41 % à celui de 2004³⁷, ce déclin ne s'explique pas par des contraintes environnementales trop strictes, mais bien par l'essoufflement d'un modèle d'affaires qui n'est plus viable.

4.2 Pour une véritable stratégie de transformation

Nature Québec soutient pleinement le virage vers les produits à haute valeur ajoutée. Ce virage est non seulement économiquement nécessaire, mais écologiquement bénéfique : il permettrait de générer davantage de richesse tout en réduisant la pression sur les écosystèmes et les autres usages de la forêt. Concrètement, la stratégie de transformation devrait s'appuyer sur deux axes complémentaires. Le premier axe est l'augmentation de la valeur ajoutée à toutes les étapes de la chaîne, y compris dès la première transformation : bois d'ingénierie, bois massif pour la construction, préfabrication modulaire, bioraffinage et isolants biosourcés³⁸. Le second est la valorisation systématique du « bois mal aimé » : feuillus intolérants comme le tremble et le bouleau à papier, bois brûlé après incendie et déchets de construction, qui représente un gisement considérable de matière actuellement sans preneur dans la structure industrielle existante. Ces deux axes sont indissociables : il ne s'agit pas seulement de monter en gamme sur le résineux, mais de bâtir une filière capable de valoriser l'ensemble de l'offre de bois réelle et durable, en adéquation avec la composition actuelle et future des forêts canadiennes.

34. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

35. IRÉC. 2025. [Au-delà du rejet du projet de loi 97 : penser un nouveau paradigme pour l'économie de la forêt au Québec](#). Note d'intervention.

36. Schepper, B. et Bégin, A. 2020. [Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État](#). Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

37. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

38. Sommet intersyndical Pour vivre de la forêt. 2025. [Cahier de plateforme finale](#).

Ce virage requiert une véritable politique industrielle intégrée : des investissements structurants dans la deuxième et troisième transformation, la modernisation des codes de construction, le développement du marché domestique pour répondre à la crise du logement, l'intégration de l'économie circulaire et la diversification des marchés d'exportation. La réglementation sur le carbone intrinsèque dans la construction pourrait constituer un puissant levier pour stimuler la demande.

4.3 L'accès aux marchés internationaux : l'avantage compétitif des hauts standards environnementaux

Le Groupe de travail souligne à juste titre la nécessité de diversifier les marchés d'exportation au-delà des États-Unis. Or, cette diversification sera compromise si le Canada ne s'attaque pas sérieusement à la dégradation de ses forêts. Le règlement de l'Union européenne sur les produits associés à la déforestation et à la dégradation (EUDR) impose des exigences strictes de traçabilité et de durabilité³⁹. Le Canada a par le passé fait preuve de résistance face aux politiques de juridictions internationales limitant l'importation de bois provenant de forêts dégradées. Cette posture défensive est une erreur stratégique. Chercher à affaiblir les normes environnementales pour réduire les coûts est une course vers le bas que le Canada ne peut pas gagner. L'excellence en matière de gestion écosystémique doit devenir un argument de vente et un avantage compétitif. La réputation environnementale du Canada est un actif économique, non une contrainte.

Recommandation 7 : *Développer une politique industrielle forestière nationale qui investit de manière structurante dans la deuxième et troisième transformation, favorise la diversification des essences transformées et la valorisation du « bois mal aimé », stimule le marché domestique par la modernisation des codes de construction, et intègre l'économie circulaire dans la filière bois.*

Recommandation 8 : *Poursuivre l'adoption de hauts standards de durabilité de classe mondiale pour les produits forestiers canadiens, incluant une définition crédible et scientifiquement fondée de la dégradation forestière, afin de sécuriser et d'élargir l'accès aux marchés internationaux exigeants.*

39. Union européenne. 2023. [Règlement \(UE\) 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts](#). EUR-Lex.

5. Transition juste : protéger les travailleurs-euses et les communautés

Le document du Groupe de travail mentionne la nécessité de « soutenir les travailleurs et les communautés » dont les moyens de subsistance dépendent du secteur⁴⁰. Nature Québec insiste sur le fait que cette transition doit être planifiée, financée et cocrée avec les principales parties prenantes, pas simplement évoquée comme une considération accessoire.

Nature Québec travaille en partenariat avec les syndicats représentant les travailleurs et travailleuses du secteur forestier québécois et endosse la plateforme du Sommet intersyndical Pour vivre de la forêt. Le message de cette plateforme est clair : pour que la transition permette l'émergence de modèles d'affaires pérennes, l'aménagement forestier doit assurer des approvisionnements durables tirés d'écosystèmes diversifiés et résilients⁴¹. L'appauvrissement écologique des forêts conduit inévitablement à l'appauvrissement économique des communautés. Environnementalistes et syndicats portent ici le même constat.

Concrètement, nous recommandons la création d'un Bureau de transition forestière chargé de coordonner les efforts de transition industrielle en adéquation avec les réalités régionales. Un fonds de transition, alimenté conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, doit financer l'adaptation des entreprises, les mesures d'atténuation des impacts et le soutien aux travailleurs-euses pour assurer leur sécurité économique, leur accès à la formation et leur réintégration. Une attention particulière doit être portée aux communautés monoindustrielles, les plus vulnérables aux chocs économiques.

Recommandation 9 : Cocréer avec les syndicats, les travailleurs, les travailleuses et les communautés un plan de transition juste du secteur forestier, appuyé par un Bureau de transition forestière et un fonds de transition fédéral-provincial, qui assure la sécurité économique des travailleurs-euses et leurs communautés, la pérennité des emplois et la durabilité de la filière bois.

40. Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien. 2026. [Document d'information - Mobilisation du public](#).

41. Sommet intersyndical Pour vivre de la forêt. 2025. [Cahier de plateforme finale](#).

6. Premières Nations : vers une gouvernance partagée du territoire

Le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée au Canada en 2021, exige le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations lorsque des décisions affectent leurs territoires ancestraux⁴². Le secteur forestier canadien opère largement sur ces territoires. Le document du Groupe de travail reconnaît que « la participation et le leadership des Autochtones dans le secteur forestier gagnent en importance », mais cette formulation est insuffisante. Il ne s'agit pas simplement d'accroître la participation des Premières Nations au modèle industriel existant : il faut repenser la gouvernance du territoire forestier pour leur assurer une place légitime dans le processus décisionnel, en respect de leurs droits ancestraux.

Ce n'est pas qu'une question de principe. L'expérience récente au Québec et ailleurs au Canada démontre que le refus de reconnaître les droits des Premières Nations mène avec raison à des blocages, des contestations juridiques et des crises sociales qui minent directement la prévisibilité dont le secteur a besoin pour investir et se transformer. La paix sociale en forêt est une condition préalable à un environnement d'affaires stable. Ignorer cette réalité dans une transformation sectorielle serait non seulement éthiquement inacceptable, mais stratégiquement risqué.

Par ailleurs, la recherche démontre que la gestion autochtone de territoires forestiers produit de meilleurs résultats écologiques : la biodiversité est plus élevée sur les territoires gérés ou cogérés par les Autochtones que dans les aires protégées conventionnelles⁴³, et l'investissement dans la gestion autochtone génère des retombées tangibles pour la biodiversité et le climat. La forêt pluviale du Grand Ours en Colombie-Britannique en est l'illustration concrète : un investissement initial de 120 millions de dollars a généré 2,63 \$ en investissements supplémentaires pour chaque dollar investi, transformant une économie extractive en déclin en un modèle de prospérité fondé sur la conservation, l'écotourisme, les produits forestiers non ligneux et les énergies renouvelables⁴⁴. La réconciliation n'est pas un obstacle à la transformation du secteur, c'est un modèle de développement durable qui a fait ses preuves.

Recommandation 10 : *Instaurer une gouvernance partagée du territoire forestier avec les Premières Nations, en respectant le principe du consentement libre, préalable et éclairé, et en soutenant les initiatives de conservation et de gestion autochtones comme modèle de développement durable.*

42. Assemblée générale des Nations Unies. 2007. [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), résolution adoptée le 13 septembre 2007, A/RES/61/295.

43. Schuster, R., et al. 2019. [Vertebrate biodiversity on indigenous-managed lands in Australia, Brazil, and Canada equals that in protected areas](#). Environmental Science & Policy, 101, 1-6.

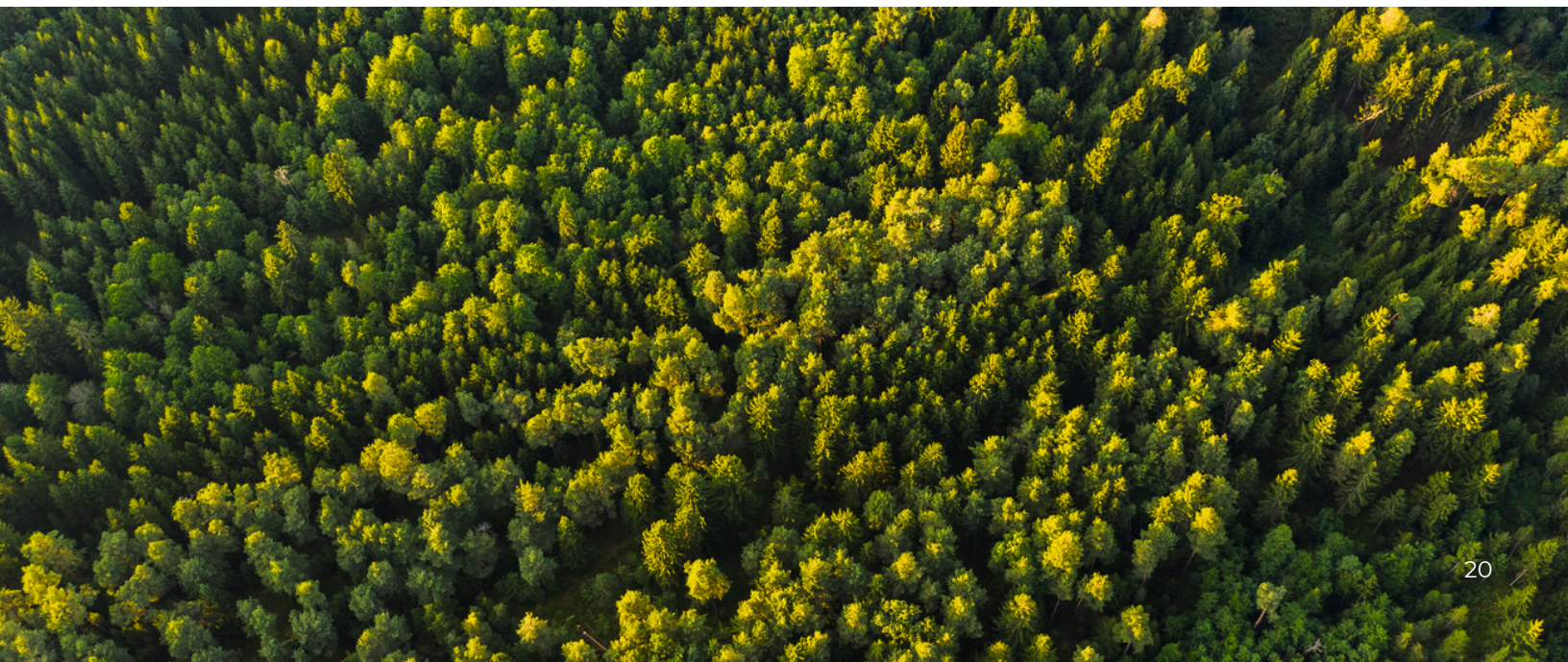
44. Alejo, C., Reed, G. et Matthews, H. D. 2025. [Indigenous-led nature-based solutions align net-zero emissions and biodiversity targets in Canada](#). Earth's Future, 13(10).

Conclusion

Le secteur forestier canadien se trouve à la croisée des chemins. Les défis commerciaux posés par les tarifs américains, la contraction des marchés traditionnels et l'intensification des changements climatiques convergent pour rendre le statu quo intenable. Nature Québec partage cette conviction avec le Groupe de travail.

Cependant, une transformation qui se limiterait à diversifier les marchés et à gravir la chaîne de valeur sans reconnaître l'état de dégradation des écosystèmes forestiers, sans respecter les droits des Premières Nations et sans protéger les travailleurs-euses serait, au mieux, un sursis et, au pire, une accélération de la crise. Cela reviendrait à scier la branche sur laquelle l'industrie est assise avec des outils plus sophistiqués.

Les services écosystémiques de la forêt canadienne ne sont pas un sous-produit de l'activité forestière : ils en sont le fondement. Nature Québec appelle à passer du paradigme du volume au paradigme de la valeur, et à une foresterie fondée sur la science, respectueuse des droits autochtones, garante de la résilience des écosystèmes et porteuse d'une transition juste. C'est la seule voie vers une industrie véritablement durable et compétitive à long terme. Nature Québec se tient disponible pour approfondir ses réflexions avec le Groupe de travail et ses partenaires.



Sensibiliser, mobiliser, agir

Pour des informations sur nos projets et
campagnes, rendez-vous sur notre site
Internet **naturequebec.org**



870, avenue de Salaberry, bureau 207 |
Québec QC. G1R 2T9
418 648-2104
info@naturequebec.org